

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 MARS 2016

Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion tel qu'il a été présenté par Michelle DILAJ.

Vote du compte administratif 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté par Michelle DILAJ. Les résultats sont les suivants :

- excédent de fonctionnement cumulé de 829 011,94 €,
- excédent d'investissement cumulé de 67 594,86 €.

Affectation du résultat 2015

Le Conseil Municipal approuve l'affectation de la somme de 200 000 €, prélevée sur le montant cumulé de la section « Fonctionnement », vers la section « Investissement ».

Subventions communales 2016

Après réunion de la commission, les subventions ont été réexaminées lorsque les associations ont une trésorerie suffisante, et maintenues ou augmentées lorsqu'elles sont en difficulté. Le montant total des subventions communales, intercommunales et autres, s'élève à 9 290 €. Le Conseil Municipal approuve les décisions de la commission.

Budget primitif 2016

Madame le Maire explique le principe de l'autofinancement, qui doit représenter 10 % du montant total des recettes de Fonctionnement. Compte tenu de l'augmentation des charges incombant à la commune et de la diminution des dotations, (représentant une baisse cumulée de 42 000 €), notre autofinancement, suffisant en 2015, diminue jusqu'en 2018, et deviendra alors nettement insuffisant pour les années futures.

Vote des taux des taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des taxes directes locales pour la 30^e année consécutive :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe habitation : | 13,40 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 16,40 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 36,20 % |

Achat de terrains

La commune souhaite acquérir des terrains dont la superficie totale est de 16 000 m². Le prix du m² fixé par l'administration des domaines se montant à 5,50 €, le coût total s'élève à 92 000 €, soit environ 100 000 € avec les frais de notaire.

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour cette acquisition.

Financement achat de terrains : emprunt - choix de l'établissement bancaire

Trois établissements bancaires ont été contactés. Après négociation l'offre du Crédit Agricole est de 1,14 %, sur 10 ans avec frais de dossier à 100 €.

Le Conseil Municipal opte pour la proposition du Crédit Agricole, la mieux disante.

Dons : travaux cimetièrre et festival des arts de la rue 2016

Un donateur qui souhaite rester anonyme a fait don à la commune d'une somme de 60 000 € pour les travaux du cimetière et de 5 000 € pour le Festival des Arts de la rue 2016.

Le Conseil Municipal accepte ces dons.

Agence de l'Eau : demande de subvention dans le cadre de l'opération « Objectif Zéro Pesticide » - achat de matériels (tracteur tondeuse, réciprocatteur et brosse de désherbage, désherbeur infra-rouge)

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux : demande de subvention – achat de matériels (tracteur tondeuse, réciprocatteur, brosse de désherbage, désherbeur infra-rouge)

La commission « matériel » a évalué le montant des dépenses :

Tracteur tondeuse :	15 000 €
Désherbeur infra-rouge :	6 000 €
Réciprocatteur et brosse :	234 €

Les subventions s'élevant à 80 %, le Conseil Municipal valide la demande de subventions.

Fond de soutien à l'investissement public local (énergie renouvelable, accessibilité, isolation des bâtiments communaux)

Une maison de la rue de l'Argonne nécessite des travaux de toiture et d'isolation pour un montant de 33 026,64 €. La demande de subvention est à déposer au plus tard le 25 mars 2016.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, pour cette demande.

Mairie : achat d'un ordinateur

Les 4 ordinateurs font l'objet d'un contrat de location et de maintenance. Celui de la secrétaire de mairie arrive à échéance très prochainement. La commune souhaite acquérir ces matériels et mettre fin aux contrats de location pour des raisons d'économie budgétaire. Un poste, déjà ancien, doit être changé. Plusieurs propositions ont été reçues.

Le Conseil Municipal opte pour la Société Alpha Micro, mieux disante.

Festivals : organisation de marchés d'exposants – instauration d'une caution

A l'occasion du Marché Gourmand et Artistique en juillet 2014, quelques exposants se sont désistés le matin même de la manifestation, diminuant ainsi les offres d'artisanat ou de produits locaux et empêchant la possibilité de trouver des remplaçants. Pour éviter ce type de désagrément, la commune souhaite demander aux participants de tous les marchés ayant lieu sur la commune, un chèque de caution de 20 €, restitué le jour même ou encaissé en cas d'absence inexplicite.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

Eclairage public : contrat d'entretien

Le contrat d'entretien arrive à son terme. Actuellement, il y a 69 points lumineux et 2 armoires électriques à entretenir. Trois devis ont été reçus.

Dix points lumineux devront être changés. Les autres sont aux normes.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'offre de la Société INEO, mieux disante.

Affaires diverses

Cheverny « Village Etoilé » : la commune a obtenu 2* pour la qualité de son éclairage.

Pasta Party : elle est organisée par le Comité des Fêtes de Cour-Cheverny le samedi 2 avril, veille du Marathon. Les deux communes ont pour tradition d'offrir l'apéritif. Cette action est reconduite pour l'année 2016.

GRDF : la redevance reversée à la commune est de 747 €, pour 4,334 km.

Qualité de l'eau : à tout moment, un contrôle peut être effectué chez les particuliers. Le dernier contrôle effectué conclut à une bonne qualité de l'eau distribuée.

Le prochain Conseil Municipal le lundi 4 avril 2016 à 19 h